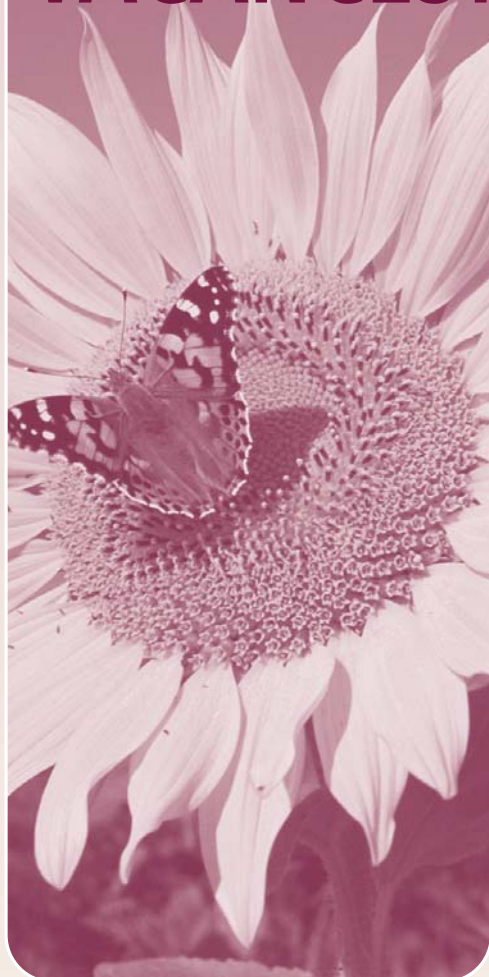


L'équipe  
des activités  
communautaires  
vous souhaite  
de

**BELLES  
VACANCES!**



## Un nouveau « réseau-partenaires » voit le jour !

■ Par Chantal Desfossés, coordonnatrice programme jeunes, dépendance et activités communautaires ■



Les membres du nouveau « réseau-partenaires de l'action communautaire » se sont réunis, pour la première fois, le 5 mai dernier, à l'Agence.

Vendredi le 5 mai dernier, se réunissait pour la première fois le nouveau « réseau-partenaires de l'action communautaire ». Ce groupe de travail s'assurera de la mise en œuvre du récent *Cadre de référence régissant les relations entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, les centres de santé et de services sociaux, les établissements régionaux et les organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux*. En fait, il regroupe des personnes soucieuses de coopérer ensemble pour une meilleure convergence des efforts à déployer au regard d'enjeux communs en matière d'action communautaire.

Autour de cette table, se réuniront des représentants de chaque établissement, des onze comités locaux d'organismes communautaires, de la Table régionale des organismes communautaires ainsi que de l'Agence, incluant la Direction de santé publique. Son mandat général consistera à mieux faire connaître l'action communautaire, faciliter les relations des organismes communautaires et du réseau notamment dans le contexte de l'actualisation des projets cliniques de même que de l'Agence, et favoriser une réelle appropriation des orientations du cadre par les instances concernées.

Ce sera aussi l'endroit privilégié afin de traiter collectivement des objets suivants : soutien et partage d'expertise, convenue de mécanismes de liaison fonctionnels dans le souci de développer une approche globale et systémique, convenue de l'application du cadre de référence, entre autres sous l'angle des trois modes de soutien financier (mission globale, ententes de service et projets ponctuels) et une meilleure cohésion des pratiques. En résumé, il veillera à développer et maintenir des liens de collaboration harmonieux et mutuellement profitables pour toutes et tous et soutiendra l'actualisation et le développement des continuums d'intervention en maintenant les interfaces nécessaires avec les nouveaux réseaux clinico-administratifs.

Lors de la première rencontre du « réseau-partenaires de l'action communautaire », il fut convenu de mobiliser un sous-comité de travail qui produira un cahier définissant les modalités d'application du cadre de référence. Si le passé est garant de l'avenir, nous pouvons croire que le fruit des efforts du « réseau-partenaires de l'action communautaire » sera des plus appréciés dans le cadre du projet de santé et de bien-être de la Montérégie et certainement annonciateur d'un partenariat des plus structurant et respectueux entre toutes et tous.



# Soutenir l'action communautaire : L'Agence remplit ses engagements

Depuis un an, le dossier des organismes communautaires a passablement évolué à l'Agence.

Nous avons donc rencontré Mme Claire Pagé, directrice générale associée à la coordination du réseau à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (ASSS de la Montérégie) pour en savoir plus.

**La Presse de l'Agence :** En 2003, l'Agence se dotait d'un plan stratégique qui comportait plusieurs orientations dont l'une visait à soutenir l'action communautaire. Qu'a réalisé l'Agence à cet égard ?

**Claire Pagé :** La première action envisagée visait à dresser un portrait des ressources communautaires et bénévoles ainsi qu'à procéder à l'analyse des besoins du milieu. L'an dernier, nous avons rendu public le Portrait des organismes communautaires et bénévoles en Montérégie qui constitue un résultat probant de ce que nous avons envisagé. Ce portrait a d'ailleurs fait l'objet d'un reportage spécial dans le dernier numéro de La Presse de l'Agence, spécial organismes communautaires. L'étude a été très bien accueillie par le milieu communautaire et bénévole qui a aussi participé à sa réalisation. Il s'agit, pour nous, d'une belle réalisation.

**P.A. :** Le rehaussement du financement de la mission globale figurait aussi dans les actions qui avaient été ciblées par l'Agence, n'est-ce pas ?

**C.P. :** Oui, en effet. À cet égard, nous avons toutes les raisons du monde de nous réjouir de ce qui a été fait! En 2005, l'Agence a transféré plus de 8,1 M \$ à la mission globale dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires. Cette mesure avait touché 136 organismes communautaires et faisait passer à 85 % le soutien financier consenti à la mission globale, ce qui constituait un bond assez marqué.

**P.A. :** À quoi pouvons-nous nous attendre pour les allocations 2006-2007 ?

**C.P. :** Le rehaussement se poursuivra pour la prochaine année et déjà les allocations totales dépasseront les 50 M \$. Quant à la portion consentie à la mission globale, elle s'approchera de 90 %. En fait, l'Agence poursuit les engagements qu'elle avait pris dans son plan stratégique 2003-2006. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les quelque 400 organismes communautaires et bénévoles que nous finançons.

De plus, cette année, 9,2 % du budget de développement des programmes service est versé à la mission globale des organismes communautaires qui œuvrent dans le cadre de ces programmes service. Pour 2006-2007, cela signifie que 500 000 \$ y seront affectés. L'année suivante, ce montant sera annualisé à 1 M \$. L'indexation des subventions aux organismes communautaires s'élevant à 1,17 M \$, le rehaussement total annualisé atteindra donc 2,17 M \$. En allouant 9,2 % de l'enveloppe de crédits additionnels des programmes et services à la mission globale, nous nous approchons à quelques points seulement de l'objectif de 10 % fixé dans le cadre de référence. Cet objectif sera sans doute atteint et même dépassé plus tard cette année si des budgets de développement sont annoncés par le MSSS pour certaines catégories d'organismes œuvrant dans des problématiques ciblées.

**P.A. :** En parlant du cadre de référence, ne s'agit-il pas d'un pas important que le réseau vient de réaliser ?

**C.P. :** Oui, effectivement. L'Agence avait comme objectif d'élaborer un cadre de collaboration entre les établissements, l'Agence et les organismes communautaires qui respecterait l'autonomie de ces derniers. Comme vous le savez, nous avons procédé au lancement de ce cadre au début du mois de mai en présence des directeurs généraux des CSSS et des établissements régionaux, des représentants de l'Agence et de la TROCM. Ce cadre, qui définit les rôles des partenaires et les modalités de

financement dans le cadre du PSOC, a d'ailleurs été entériné par plusieurs CSSS et établissements régionaux. Les autres devraient leur emboîter le pas très bientôt.

L'élaboration et l'adoption de ce cadre témoignent du partenariat et de la concertation entre l'Agence, les CSSS, les établissements régionaux et la TROCM. Il reflète fidèlement l'esprit de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire autonome dont il s'inspire.



# Le cadre de référence *fait son chemin!*

■ Par Diane Cossette, agente de planification, programmation et recherche ■



En novembre 2005, au terme des travaux du comité de pilotage réunissant des représentants de la Table régionale des organismes communautaires, des CSSS, des établissements régionaux et de l'ASSS de la Montérégie, le conseil d'administration de l'Agence adoptait le cadre de référence traçant les balises encadrant dorénavant les collaborations entre les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Depuis son adoption par l'Agence, les CSSS et les établissements régionaux ont également été invités à s'approprier ce cadre, nommé *Cadre de référence régissant les relations entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, les centres de santé et de services sociaux, les établissements régionaux et les organismes communautaires oeuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux*, et à procéder à son adoption. Jusqu'à maintenant,

quelques CSSS et établissements régionaux ont entériné le document. La démarche devrait être complétée au cours de l'année.

Le cadre définit les rôles de l'Agence, des CSSS, des établissements régionaux et des organismes communautaires. Il traite de la reconnaissance des organismes communautaires et des organismes communautaires autonomes, et fait la promotion de son action. Il établit les engagements et les valeurs des différents acteurs du réseau à l'égard des organismes. Il balise le processus de reconnaissance et d'admissibilité au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Il traite des modalités de financement selon les trois modes, soit le soutien à la mission globale, le financement par entente de service et le financement par projet ponctuel. Il trace également les principes, les modalités et les caractéristiques des ententes de service. Il présente, de plus, les orientations en matière d'évaluation et d'autoévaluation des organismes communautaires et des organismes communautaires autonomes. Le cadre de référence est, par conséquent, un outil essentiel. Il contient tous les éléments se rapportant aux exigences du PSOC auxquels l'Agence se réfère pour procéder à l'étude des

demandes de renouvellement de subventions et à de nouvelles demandes de reconnaissance et d'admissibilité d'organismes à ce programme. La conformité des organismes aux exigences du PSOC assure soit leur reconnaissance et leur admissibilité, soit la reconduction de leur financement.

De plus, il tisse la toile de fond des critères pour conclure des ententes de service ou des projets ponctuels avec les CSSS et les établissements régionaux. Par exemple, un organisme communautaire pourra convenir d'une entente de service ou d'un projet ponctuel, dans le domaine de la santé et des services sociaux, seulement s'il a été reconnu par le Ministère, par une agence ou par un autre ministère du gouvernement du Québec.

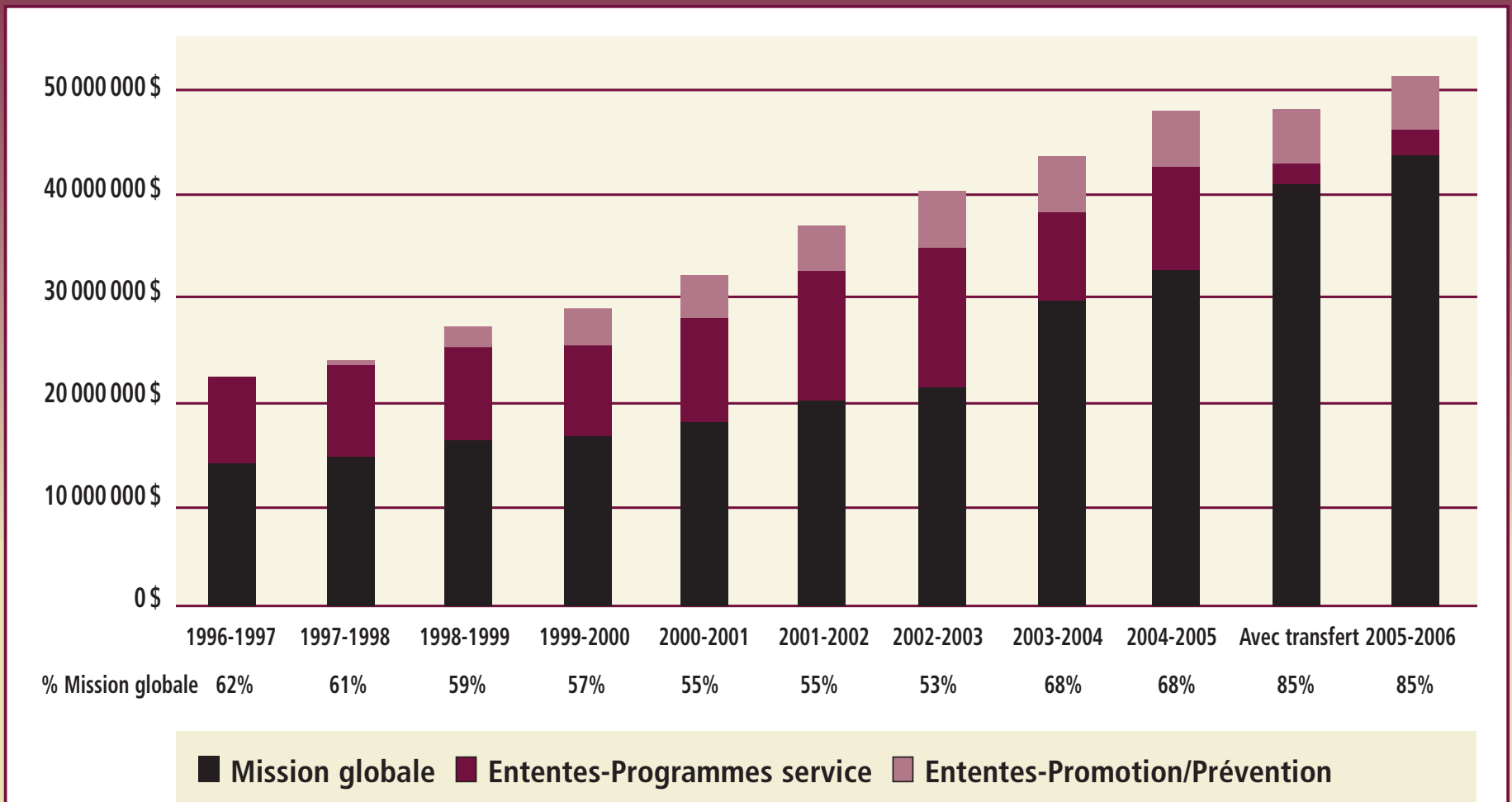
Le cadre de référence a donc pour avantage de tracer une ligne commune des conditions de collaboration entre tous les partenaires. Aussi, afin de décrire de façon plus pointue la réalisation de ces principes, un cahier des modalités d'application sera élaboré par le nouveau « réseau-partenaires » dont il est question dans un article de la présente Presse de l'Agence.

## Félicitations!

La Clé sur la porte, une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, a célébré son 25<sup>e</sup> anniversaire à la mi-juin.

Pour sa part, l'Association des alternatives en santé mentale de la Montérégie vient de souffler ses 20 chandelles. Quant au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de Granby, il soulignera ses 20 ans, le 15 septembre 2006, lors d'une soirée « Hommage à toutes les femmes ». L'équipe des activités communautaires de l'ASSS de la Montérégie leur souhaite un très bel anniversaire!

## SUBVENTIONS DE L'AGENCE VERSÉES AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES





## Situation de crise : rôle et approche de l'Agence

■ Par Germain Tremblay, agent de planification, programmation et recherche ■

Comme tous les autres types d'organisation, les organismes communautaires ne sont pas à l'abri des difficultés, crises et conflits internes. L'ampleur de ces problèmes, dans les cas extrêmes, peut même aller jusqu'à menacer leur survie. Comment l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (ASSS de la Montérégie) réagit face à ces situations de crise ?

On entend par « crise » dans une organisation, une situation de déséquilibre qui accapare une partie des ressources et des énergies de l'organisme et qui affecte, à un niveau ou à un autre, son fonctionnement. Les crises sont parfois un mal nécessaire, un passage obligé vers une situation plus saine, vers un meilleur équilibre. Les crises ne sont donc pas nécessairement néfastes. Cependant quand elles ont cours, il faut s'en occuper et les dénouer.

Les crises que peuvent connaître les organismes communautaires sont de différents ordres. Les crises de nature financière sont peut-être les plus courantes et les mieux compréhensibles. Les plus difficiles à gérer sont sans doute celles où le facteur humain entre en ligne de compte. Le plus souvent, ces crises ont trait à la gestion des ressources humaines ou à la vie démocratique : conflit entre le personnel et la direction, conflit entre la direction et le conseil d'administration, lutte de pouvoir au sein même du conseil d'administration, non-respect des règlements généraux, congédiements abusifs, cas de harcèlement, etc. Ce ne sont là que quelques exemples de situations qui peuvent affecter, bon an mal an, plusieurs organismes communautaires de la région.

Les organismes communautaires étant autonomes, ils sont de ce fait responsables tant de la gestion de leurs ressources humaines et financières que de leur vie démocratique. Il leur appartient donc de trouver les solutions appropriées. Les organismes qui vivent une situation conflictuelle n'ayant pas toujours le recul ou les outils nécessaires pour s'en sortir, il est souhaitable de faire appel à une ressource externe telle qu'un organisateur communautaire ou un consultant. Son mandat sera

de produire un diagnostic organisationnel et d'accompagner le conseil d'administration dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de redressement. Dans les cas de litige, c'est aux services d'un médiateur qu'il faudra parfois recourir.

Pour l'ASSS de la Montérégie, les organismes communautaires qui oeuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux sont de précieux partenaires qu'il faut préserver. Lorsqu'un organisme communautaire ferme ses portes des suites d'une situation de crise, c'est toute la communauté qui y perd. Le remplacer peut s'avérer un processus long et ardu.

Les organismes communautaires financés par l'Agence doivent se conformer aux critères du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), notamment aux critères de saine gestion et de démonstration d'une vie associative démocratique. Il revient à l'Agence, à titre de responsable des fonds publics qu'elle alloue, de s'assurer de cette conformité, dans le respect de l'autonomie des organismes concernés. L'Agence ne peut s'ingérer ou imposer un accompagnement comme elle le ferait d'un établissement public, par exemple. Toutefois, l'Agence s'attend à ce que les organismes qu'elle finance lui signalent leurs difficultés lorsqu'elles sont sérieuses, de même que les mesures qu'ils entendent prendre pour les surmonter. À défaut, l'Agence peut initier un suivi de gestion et lier le versement de ses subventions au redressement attendu.

Les relations entre l'Agence et les organismes communautaires sont fondées sur des valeurs que chacun des partenaires convient de respecter. La transparence est une de ces valeurs fondamentales. Ainsi, dans ses relations avec l'ASSS de la Montérégie, la transparence dont fait preuve un organisme communautaire en situation de crise est un facteur qui est porteur de solutions et qui peut mener plus rapidement à la résolution de cette situation.

## VRAI OU FAUX?

Complétez la grille suivante pour savoir si vous détenez la bonne information!

■ Par Nicole Bluteau et Janie Roussel, agentes de planification, programmation et recherche ■



	VRAI	FAUX
1. Un organisme communautaire qui refuse de contracter une entente de service avec un CSSS ou un établissement régional verra son financement à la mission globale réduit en conséquence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Un employé d'un CSSS ou d'un établissement régional pourrait siéger au sein d'un conseil d'administration d'organisme communautaire en santé et services sociaux admis au PSOC	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Un organisme communautaire en santé et services sociaux qui souhaite présenter une demande de financement au PSOC doit obtenir l'appui d'un regroupement local, sectoriel ou d'une table de concertation locale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Pour conclure une entente de service avec un CSSS ou un établissement régional, un organisme communautaire doit être reconnu par un ministère « port d'attache » quant à son financement en appui à la mission globale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Un organisme qui voit le jour en réponse à un besoin identifié du milieu, en santé et services sociaux, sera automatiquement subventionné par le PSOC pour l'actualisation de sa mission	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Un organisme communautaire en santé et services sociaux oeuvrant au sein d'une communauté pourrait développer une offre de service identique à l'établissement régional et être admis au PSOC en vue de bénéficier d'un financement à sa mission globale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### ET LES RÉPONSES SONT...

- Faux** (voir p. 36 du « Cadre de référence régissant les relations entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, les centres de santé et de services sociaux, les établissements régionaux et les organismes communautaires oeuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux »)  
[http://www.rrsss16.gouv.qc.ca/Menu\\_Gauche/6-Organismes\\_comm/index.html](http://www.rrsss16.gouv.qc.ca/Menu_Gauche/6-Organismes_comm/index.html)
- Faux** (voir p. 40 du Cadre de référence...)
- Vrai** (voir p. 40 du Cadre de référence...)
- Vrai** (voir p. 41 du Cadre de référence...)
- Faux** (voir p. 33 du Cadre de référence...)
- Faux** (voir p. 25 du Cadre de référence... et voir p. 18, 3<sup>e</sup> partie, Cadre de référence en matière d'action communautaire autonome, <http://www.mess.gouv.qc.ca/saca/action-communautaire/cadre-reference.asp>) (voir art.108 de la LSSSS)

## LA PRESSE DE L'AGENCE

Éditeur : Direction des services administratifs et des communications.

Rédactrice en chef : Hélène Boyer

Collaborateurs : Nicole Bluteau, Jacques Boutin, Diane Cossette, Chantal Desfossés, Janie Roussel, François Simard, Germain Tremblay.

Révision : Hélène Giroux

Graphisme : René Larivière

La Presse de l'Agence est un bulletin d'information de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Pour information : (450) 928-6777, poste 4212

ISSN 1710 - 6230

## LA COMMUNAUTÉ SE MOBILISE : L'ESCARGOT EST NÉ!

La première maison d'hébergement et de traitements spécialisés pour des enfants en situation d'abandon de 3 à 6 ans a vu le jour le 1<sup>er</sup> juin dernier. Le Centre jeunesse de la Montérégie a procédé à l'annonce de la mise sur pied de la maison l'Escargot au début du mois de mai lors de son inauguration. Les enfants hébergés dans cette maison bénéficieront d'un traitement individualisé. « Malgré leur jeune âge, ces enfants ont déjà vécu de la négligence grave, a soutenu Sonia Gilbert, la directrice de la protection de la jeunesse en Montérégie. Ils éprouvent de nombreux problèmes d'apprentissage et des difficultés énormes de socialisation. » Avec l'aide des professionnels du Centre jeunesse de la Montérégie, la maison l'Escargot sera aussi associée à des spécialistes de l'Hôpital Sainte-Justine et à des chercheurs de l'Institut universitaire du Centre

jeunesse de Montréal. « Tous se sont ralliés à cette cause de contribuer, à l'échelle du Québec, à l'enrichissement et au transfert des connaissances ainsi que des expertises qu'il générera », a indiqué Camil Picard, directeur général du Centre jeunesse de la Montérégie.

La maison l'Escargot est située à Longueuil, dans l'arrondissement Saint-Hubert. Elle bénéficie d'un environnement adapté pour les enfants avec, notamment, des aires ouvertes. C'est grâce à l'apport financier de plusieurs donateurs que les responsables du projet ont pu rénover la maison en fonction des enfants. Cependant, une campagne de financement a été mise sur pied afin d'assurer la pérennité de cette initiative. Il est possible de contribuer à ce projet en contactant la Fondation du Centre jeunesse de la Montérégie au 450 928-5125, poste 5098.

## UN LANCEMENT RÉUSSI !



Le lancement du Cadre de référence régissant les relations entre l'Agence, les CSSS, les établissements régionaux et les organismes communautaires a eu lieu vendredi, le 5 mai dernier, dans les locaux de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (ASSS de la Montérégie). Plus de 50 personnes ont assisté à l'événement qui se déroulait sur l'heure du midi. Au cours de ce lancement, Luc Boileau, président-directeur général de l'ASSS de la Montérégie, Denis Blanchard, directeur général du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) de Richelieu-Yamaska, et Connie Bleau, présidente de la Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie (TROC-M), ont tour à tour salué le travail de tous les partenaires dans l'élaboration de ce cadre de référence. Déjà, quelques CSSS l'ont adopté et les autres leur emboîteraient le pas d'ici la fin de l'année.